

## Épisode N°4

Qui nourrira la Suisse demain?

# Et demain, quelle place pour les agricultrices?

Il n'y a pas si longtemps, l'agriculture était un métier d'hommes, éventuellement assistés de leur épouse. Désormais, près d'un agriculteur nouvellement formé sur quatre est une femme. Mais il reste du chemin à parcourir pour que les femmes soient reconnues comme des paysannes à part entière. La rémunération et l'accès à la terre restent des enjeux majeurs.



Véronique Zbinden  
Journaliste + Suivre

Imaginez. Un monde dans lequel près de la moitié des femmes travailleraient dur sans être rémunérées – de longues heures et des activités souvent pénibles, en plus des tâches liées au ménage et aux enfants, assorties de très rares vacances. Sans salaire, ni reconnaissance, ni protection sociale.

On ne parle pas ici d'un pays africain ou de l'Iran des mollahs, mais de la Suisse de 2023, ce petit Etat riche et heureux au cœur de l'Europe... Du monde agricole, plus précisément, où perdurent des inégalités extrêmement marquées.

Le parcours d'Ariane est révélateur. Fille de paysans, elle épouse à 21 ans un agriculteur qui vient de reprendre le domaine familial des hauts de Lausanne. Après un apprentissage de commerce, Ariane, qui se dit *«malheureuse comme un pou dans son travail de bureau»*, le quitte pour seconder son mari à la ferme et *«s'épanouir dans cette vie en plein air, très physique»*. Au fil des années et de la naissance de cinq enfants, elle prend des poules, des cochons, développe la vente directe en créant un des premiers marchés à la ferme, qui devient vite florissant.

Entre-temps, son couple se délite. En trente ans de vie commune, Ariane n'a jamais perçu de salaire ni contribué aux assurances sociales. Le réveil sera brutal: *«A 55 ans, je me suis retrouvée sans un sou et quasiment à la rue»*. De tempérament optimiste, elle ne se laisse pas abattre, contracte un prêt et lance une activité de traiteur au sein d'une organisation agricole. Elle en rit parfois aujourd'hui, évoquant son *«premier salaire, touché à 55 ans»*.

## Du travail non reconnu

En 2022, l'OFAG a commandé une étude pour mieux comprendre le phénomène. Réalisée par Agridea, elle a ciblé 1500 exploitations agricoles employant des femmes ou dirigées par des femmes. Sur 778 femmes ayant répondu au sondage, un tiers (32%) déclarent ne percevoir de revenus. Le chiffre donne une estimation basse, puisque seulement 55% déclarent recevoir un salaire, les 12% restants n'ayant pas répondu à la question de leurs revenus. Par ailleurs, la moitié (53%) des femmes interrogées travaillent à côté de leur activité à la ferme.

L'agriculture demeure un univers patriarcal, analyse Anne Challandes. Présidente de l'Union Suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF) et vice-présidente de l'Union Suisse des Paysans (USP) depuis 2019, elle se bat depuis une douzaine d'années pour faire évoluer la situation. Dans un pays qui, en la matière, ne s'est pas signalé par son progressisme: la Suisse est un des derniers pays d'Europe à avoir accordé le droit de vote aux femmes (en 1971) et elle a attendu 1988 pour réviser son droit matrimonial.

Avocate de formation et mère de quatre enfants, Anne Challandes dit avoir ouvert les yeux sur ce

système inégalitaire à la faveur d'un projet de recherche franco-suisse, mené entre 2012 et 2015. *«En analysant les systèmes de rémunération et d'accès à la terre, je me suis rendu compte que la Suisse avait un train de retard, avec beaucoup de femmes dans des situations très précaires.»* L'avocate-paysanne a aussi rencontré nombre de ses pairs en rédigeant entre 2000 et 2017 une rubrique de portraits de femmes pour le magazine professionnel *Agrihebdo*.

## Un rôle encore subalterne

Le travail des femmes paysannes est souvent perçu comme complémentaire de celui du conjoint, d'autant que s'y ajoute une vingtaine d'heures hebdomadaires consacrées aux travaux ménagers. *«Il est urgent d'introduire ici une approche équitable»*, juge la sociologue Sandra Contzen, spécialiste des questions de genre à la Haute Ecole des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL). *«Passé les aspects romantiques de l'amour et du couple, la réalité vous rattrape. La Suisse a ici dix ans de retard sur l'Allemagne, qui a révisé son droit matrimonial à la fin des années 1970, et trente ans sur la France.»*

Reste que la situation évolue positivement, note Anne Challandes, qui rappelle qu'en 2012, date de la précédente enquête de l'OFAG, seules 31% des paysannes percevaient un salaire – contre 55% dix ans plus tard. *«Un système d'incitation vient aussi d'être mis en place afin de faire dépendre les paiements directs [à une exploitation agricole] de l'existence d'une couverture sociale [y compris pour les épouses qui y travaillent]»*, précise-t-elle.

Autre préoccupation: la part des femmes cheffes d'exploitation demeure extrêmement basse en Suisse, autour de 7% – seuls Malte et les Pays-Bas font moins bien en Europe. Pour comparaison, la France compte un quart de femmes cheffes d'exploitation, et celles qui souhaitent se lancer bénéficient d'aides à l'installation.

### **Lire aussi: Quatre portraits de paysannes qui manifesteront à la grève des femmes**

Cette sous-représentation n'est pas un phénomène uniquement suisse, nuance Sandra Contzen: on retrouve partout dans le monde ce même modèle de transmission patrilinéaire des exploitations agricoles. La difficulté d'accès à la terre et aux moyens de production est dès lors un enjeu mondial, une question qui se pose en Amérique centrale, en Afrique ou en Asie, de même qu'en Europe, souligne l'experte.

Malgré cela, la tendance est claire: le taux de femmes à la tête d'exploitations en Suisse a triplé en 15 ans et atteint 26% chez les moins de 35 ans, ce qui signe un vrai changement générationnel. De nouveaux modèles associatifs ou en coopérative pour gérer une exploitation, admis depuis 2022, devraient encore accélérer le changement. Une nouvelle génération émerge, qui refuse ce modèle patriarcal et entend être maître de son destin.

# Reprendre la ferme

Anne Chenevard fait partie de cette nouvelle génération. En 2017, s'offre à elle l'opportunité de reprendre le domaine de 40 hectares de sa famille à Corcelles-le-Jorat (Broye), dévolu aux vaches laitières et aux grandes cultures. *«Je n'avais pas prévu de reprendre l'exploitation familiale, je l'ai fait en tant que fille parce qu'il n'y avait pas d'autre option»,* explique-t-elle. *Mon frère et ma sœur, qui avaient fait d'autres choix, n'envisageaient pas de revenir travailler la terre. Les femmes ont tendance à mettre en avant leurs limites et non leur force.»*

Tout en conservant son métier d'infirmière, métier qu'elle aime et continue d'exercer à temps partiel, Anne Chenevard décide de reprendre l'exploitation familiale, poussée par un mélange d'idéalisme, de loyauté à son héritage et d'une vision nourricière du métier... Devenue passionaria du lait équitable, elle parvient à mettre en place, dès 2019, une filière éthique rémunérant les producteurs au prix juste.

Aujourd'hui, l'agricultrice s'appuie sur son expérience pour dénoncer la force des conditionnements et des injonctions. *«Le petit garçon va à l'étable ou sur le tracteur avec son papa, alors que la petite fille est incitée à aider sa maman à la cuisine... On doit toujours prouver davantage en tant que femmes. On croit qu'on ne sait pas y faire avec une machine, qu'on n'est pas à la hauteur, même si ça ne correspond à aucune réalité. Les nouvelles générations n'acceptent plus de travailler selon le modèle de nos parents et revendiquent un accès équitable à la terre: c'est ce qui me rend optimiste...»*

L'étude de l'OFAG de 2022 a aussi organisé des groupes de discussion entre agricultrices. Les témoignages confirment la puissance des traditions patrilinéaires: *«Un paysan transmet plus volontiers son exploitation à son fils qu'à sa fille,* explique ainsi une paysanne de Winthertour\*. L'exploitation doit se transmettre selon les liens du sang et ne pas changer brusquement de nom.»\* Ou encore, cette paysanne de Lucerne: *«Comme autrefois, les fermes se transmettent le plus souvent dans la famille de l'homme. (...) C'est un tabou. Et de fait, je me suis entendu dire: tu as fait main basse sur la moitié de la ferme.»*

## Le vin, une exception?

Dans ce contexte, la viticulture fait un peu figure de cas particulier. *«De plus en plus de femmes sont cheffes d'exploitation et la reprise d'un domaine reste facile tant qu'il n'y a pas un frère en position de reprendre»,* estime Noémie Graff, qui a repris de son père le fameux domaine du Satyre, à Begnins (VD). *«Contrairement à mes trois frères et sœurs, j'en ai toujours eu envie et je l'ai fait savoir: du coup, ça s'est passé naturellement, d'autant que nous avons d'excellents rapports père-fille.»*

Cette différence avec les autres professions agricoles tiendrait, selon Noémie, au contact direct avec la clientèle, sans intermédiaires. *«Il y a peu de mécanisation et beaucoup de femmes œnologues, bien plus nombreuses que les cheffes de culture.»* Les filles seraient donc plus présentes en cave que dans le vignoble. Par ailleurs, l'éducation au goût serait plus précoce pour les filles, traditionnellement associées aux traditions culinaires. *«Je retrouve aujourd'hui dans mon pinot noir les notes de cassis et de groseilles des confitures que je faisais avec ma grand-mère...»*

Noémie Graff dit enfin se sentir très privilégiée de travailler en famille, rejointe par son mari qui assume la comptabilité et les tâches administratives.

## Le casse-tête du partage des terres

La transmission des domaines est loin, pourtant, de se passer toujours aussi bien. L'accès à la terre demeure un des points les plus sensibles dans le monde paysan. En théorie et dans la loi, qu'il s'agisse d'une succession ou d'une passation entre vifs, filles et fils sont égaux. La réalité est parfois plus compliquée. *«Les enfants sont à égalité, avec un droit de préemption, détaille Anne Challandes. Ensuite viennent les frères et sœurs de l'exploitant, puis les enfants des frères et sœurs – pour autant qu'ils aient la formation ad hoc et la volonté de reprendre un domaine. Le conjoint (bien souvent la conjointe, ndlr.) est l'oublié de cette liste.»*

En outre, l'inégalité demeure au niveau des mentalités... Après un brevet de paysanne et des années à travailler sur le domaine familial, Aline Chollet s'est heurtée à la volonté de transmettre l'exploitation à son seul frère, pour éviter de morceler l'héritage. Dénonçant cette discrimination et les nombreuses inégalités du monde paysan, Aline Chollet a créé Femmes de la terre avec deux collègues, émanation d'une nouvelle génération combative, plus militante que les organisations paysannes historiques.

**Lire aussi: Femmes paysannes: tu ne seras pas cheffe d'exploitation, ma fille**

## La formation des femmes

Dans ce contexte, la pertinence d'une formation dédiée aux femmes est très débattue. Le brevet fédéral de paysanne/responsable de ménage agricole entend offrir une formation et un statut aux néo-paysannes et épouses d'agriculteurs: on y propose notamment des modules d'hygiène, ménage, cuisine, entretien du linge, tourisme ou vente directe. *«Caricatural en 2023, balaie Anne Chenevard, à l'heure où il importe de dispenser les mêmes connaissances à toutes et à tous.»*

*«Il s'agit de savoirs utiles dans toute entreprise, relève au contraire Anne Challandes. Ce brevet se justifie dans la mesure où il donne en outre accès aux paiements directs et à la reprise d'un*

*domaine. Plus de 2500 personnes l'ont obtenu depuis les années 2000, principalement des femmes, et il sera révisé prochainement dans le cadre de la réforme de la formation.»*

Cette dualité des formations contribue à entretenir une répartition des rôles très genrée et perpétue les inégalités, soulignent ses détracteurs. On relègue de nouveau les femmes dans les professions dites de *care*, systématiquement mal rémunérées, au lieu de créer une formation neutre intégrant l'ensemble de ces savoirs pour les hommes comme les femmes.

## Agricultrice ou paysanne?

Ce système pérennise la répartition traditionnelle des rôles, estime ainsi Sandra Contzen, qui pointe un choix terminologique révélateur. *«Agriculteur est un métier qui s'apprend, alors qu'on devient paysanne par mariage. Le brevet de paysanne cantonne les femmes dans ce rôle et en exclut les hommes, alors qu'ils devraient acquérir les mêmes compétences ».*

Contrairement à d'autres pays, la Suisse différencie ces deux termes, qui s'inscrivent historiquement dans deux cursus différents: le CFC d'agriculteur/agricultrice, à l'origine réservé aux hommes et qui compte désormais 22% de femmes; et la formation de paysanne/responsable de ménage agricole, initialement destinée aux femmes.

Le choix des mots n'est pas anodin, pas plus que cette double filière. *«Un projet de l'HAFL, financé par le bureau de l'égalité et l'OFAG va s'y intéresser et tenter de reformuler l'ensemble des programmes de formation agricoles pour y introduire davantage d'égalité»,* souligne la sociologue. En attendant qu'un jour, les paysannes soient des agriculteurs comme les autres.

 **Véronique Zbinden**  
Journaliste [+ Suivre](#)

Après des études de lettres et d'histoire de l'art à l'Université de Lausanne, Véronique Zbinden travaille dans la presse et l'édition. Journaliste libre, notamment pour Le Temps, et auteure de plusieurs livres, elle est spécialisée dans l'alimentation et de la gastronomie. Elle passe beaucoup de temps dans les cuisines et restaurants du monde entier mais aussi dans quelques lieux plus insolites, de la Laponie aux monastères coréens.

[Consulter ses autres articles](#)

## Les épisodes

Épisode Suivant →

**N°5 A la désalpe de Charmey, au cœur de la tradition laitière: «Faut être motivé pour continuer»**

← Épisode Précédent

**N°3 «Adopte une ferme»: paysan sérieux cherche terres à cultiver**